

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com  
 Prise en charge : pec@mupras.com  
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

**MUPRAS** : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

N 51531

**Déclaration de Maladie : N° P19- 0005616**

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 7058

Société :

RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : EL YIA JJI JAADIA Date de naissance : 11/12/62

Adresse : Résida ALGHAFIKI INBIZ Agdal RABAT

Tél. : 0661440476

Total des frais engagés : 800,00 Dhs

## Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. Khalid BEN JELLOUN  
 Gynécologue - Obstétricien  
 104. Av. El Amir Fal Ould Oumeir  
 Appt 2. Agdal - Rabat  
 Tel. 05 27 67 05 34 - GSM : 06 61 37 45 88  
 INPE : 101622978 - I.C.E : 001602945000042

Date de consultation : 29/12/2013

Nom et prénom du malade : Haggi famfa

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Sommeil Hypo/Bruxisme ADD/ADHD

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Agdal

Le : 28/12/2013

Signature de l'adhérent(e) :

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraire	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
24/01/2023	114			 Dr Khalid BENJELLOUN Gynécologue Obstétricien 104, AV. B. Amir Fat Ould Oumier Appt 2, Agdal 1053 Tél : 05 37 76 72 73 - GSM : 06 61 37 588 INPE : 101022978 - I.C.F : 00160294500042

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Tél : 05 37 76 72 73 INPE : Montant de la Facture

### ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
 Dr KHALID BENJELLOUN Radiologue LA CAPITALE Fax : 05 37 76 72 73 Tél : 05 38 00 29 30 / 05 38 00 44 00	24/01/2023	Visite Partie N° 158661 en 4 journ	800

### AUXILIAIRES MEDICAUX

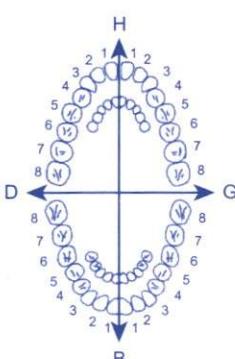
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la nature des soins.

#### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				Coefficient DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

**O.D.F PROTHESES DENTAIRES**

**DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE**

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
	35533411	11433553
B		
G		

[Création, remont, adjonction]  
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

**VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS**

**VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION**

# Docteur Khalid Benjelloun

Spécialiste en Gynécologie et Obstétrique  
Diplômé de l'Université Libre de Bruxelles (ULB)

Chirurgie gynécologique et endoscopique  
Accouchement - Echographie 3-4 D  
Doppler couleur - Colposcopie - Maladies des seins  
Stérilité du couple PMA - FIV / ICSI



# الدكتور خالد ابن جلون

اختصاصي في أمراض النساء والولادة  
خريج كلية الطب ببروكسل

جراحة أمراض الرحم - الولادة - أكروغرافيا 3-4 D  
دولبيير - الجراحة المجهورية - أمراض الشדי  
عمق الزوجين - المساعدة الطبية على الإنجاب

Rabat le : 28 JAN. 2023 : الرباط في :

Jm: Al Hajji Jamila.

- f de 60 ans, avec antécédents familiers de tumeur maligne du sein.

- mammographie de diagnostic.

(NB) : Présence d'une image hystéique profonde à l'under de QSPs hints à Nan de l'andolle. avec macro-calculifications.

Dr. Khalid BENJELLOUN  
Gynécologue - Obstétricien

104, Av. El Amir Fal Ould Oumeir  
Appt 2 Agdal - Rabat  
Tél : 05 37 67 05 34 - GSM : 06 61 37 45 88

Tél : 05 37 67 05 34 - LCF : 00160294500000

104. شارع الأمير فال ولد عومير الشقة 2، ساحة عثمان بن عفان - أكدال - الرباط ( أمام ثانوية البعثة الفرنسية ديكارت )

104, Av. El Amir Fal Ould Oumeir, Appt. n°2, Place Othmane Ibn Affane - Agdal - Rabat (En face du Lycée Descartes)

Tél.: 05 37 67 05 34 - Tél./Fax : 05 37 67 05 36 - GSM : 06 61 37 45 88 - E.mail : khalidbenjelloun.dr@gmail.com

# CLINIQUE LA CAPITALE

46, Avenue Abderrahmane Aneguay - RABAT  
Tél.: 037 68 41 00 / 037 767276 Fax : 037 767273  
CNOPS/AMO 100003326

## F A C T U R E

N° : 158661 / 2023 du 31/01/2023

Nom patient EL HAJJI JAMILA  
PAYANT

Entrée 31/01/2023  
Sortie 31/01/2023

Désignation des prestations	Nombre	Lettre Clé	Prix Unitaire	Montant
MAMO+ECHO MAMMAIRE	1,00	MAMO	800,00	800,00
Total Clinique				800,00

Arrêtée la présente facture à la somme de :	Total	800,00
HUIT CENTS DIRHAMS		



INFORMATIONS PATIENT

Identité Patient

: Mme EL HAJJI JAMILA

Date d'Examen

: 31/01/2023

Demandé par

: DR. KH. BENJELLOUN

MAMMOGRAPHIE ET ECHOGRAPHIE MAMMAIRE

RESULTATS :

- Seins de densité mixte.
- Absence de distorsion architecturale ou d'image de surdensité.
- Calcosphérites , à droite, Q.S.Ext et Q.Inf.Int ; à gauche, Q.S.Int .
- A l'échographie , au niveau du Q.S.Ext du sein droit à 11 h , en pré-pectoral présence d'une ectasie kystique de 7 mm d'A.T sur 5 mm d'A.A.P avec épaississement hypo échogène des parois et présence de calcifications ; par ailleurs, absence de lésion circonscrite et les creux axillaires sont libres.

AU TOTAL :

Seins classés : type 2 en terme de densité mammaire ;  
catégorie 3 pour le sein droit et catégorie 1 pour le sein gauche selon le système BIRADS.



Dr Abdellkader SEMLALI  
Radiologue  
La Biologie la Capitale  
46 Av. de Chellah - RABAT  
Tel. 06.70.13.63.37

Classification de l'ACR de la densité mammaire :

- Type 1 : Seins clairs (quasi-totalement graisseux), moins de 25% de tissu fibro-glandulaire.  
Type 2 : Il persiste quelques reliquats fibro-glandulaires (entre 25 et 50%).  
Type 3 : Seins denses de répartition hétérogène, il persiste de la graisse, focalement le sein est dense, l'analyse peut être gênée (entre 50 et 75%).  
Type 4 : Seins extrêmement denses de façon homogène, l'analyse mammographique est gênée par la densité (plus de 75% de tissu dense).

Classification BIRADS :

- Catégorie 0 : Mammographie en attente d'un bilan de diagnostic.  
Catégorie 1 : Mammographie normale.  
Catégorie 2 : Lésion bénigne.  
Catégorie 3 : Lésion considérée comme probablement bénigne.  
Catégorie 4 : Lésions considérées comme suspectes.  
Catégorie 5 : Lésions considérés malignes.

BIRADS: Breast Imaging Reporting And Data base System.

ACR : American College of Radiology.